Latour De France : quand le Maire bafoue le droit au chômage et laisse un agent territorial sans indemnités depuis 17 mois

Elisabeth, agent de la fonction publique territoriale, a été contrainte de démissionner après 20 ans de service, dont 16 ans comme secrétaire de Mairie.

Alors qu'il disposait d'un mois pour accepter la démission, le maire décide sa radiation immédiate en février 2016.

Les circonstances de cette démission en font une démission légitime et ouvre conformément à la législation en vigueur (Convention UNEDIC Accord d'application N°14 du 14 mai 2014 et la réglementation de Pôle emploi) le droit au versement par la commune de l'Aide au Retour à l'Emploi « ARE », ce que le Maire refuse obstinément de faire **depuis 17 mois.**

Les conséquences pour Elisabeth tant sur le plan humain que social sont catastrophiques (vente de sa maison, atteinte à sa dignité…). Toutes conciliations amiables ayant échouées, le Tribunal Administratif a été saisi mais les procédures sont longues et la situation dans laquelle elle se retrouve est inacceptable.

En signant cette pétition nous exigeons : Le respect des droits au chômage de cet agent.
Le versement immédiat de l'Allocation d'Aide au Retour à l'Emploi conformément à la réglementation en vigueur.

Nom	Prénom	Signature

Pétition à renvoyer au Syndicat CGT des Territoriaux Agly-Fenouillèdes 78, avenue Roger Salengro 66 310 ESTAGEL / mail : txcgtaglyfenouilledes@laposte.net

Nom	Prénom	Signature

<u>Pétition à renvoyer</u> au Syndicat CGT des Territoriaux Agly-Fenouillèdes 78, avenue Roger Salengro 66 310 ESTAGEL / mail : txcgtaglyfenouilledes@laposte.net